



RUSSIE 2020

Moscou & St Pétersbourg

Circuit 8 jours / 7 nuits

Minimum 2 – maximum 25 participants



JOUR 1 : PARIS / MOSCOU

Arrivée à Moscou. Transfert à l'hôtel. Installation dans les chambres.

Dîner à l'hôtel.

JOUR 2 : MOSCOU

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Visite de ville panoramique en autocar.

Cette visite vous permettra de découvrir les plus beaux monuments de la capitale russe.

Dans le centre historique dominé par les imposantes murailles en brique du Kremlin, vous vous baladerez sur la mythique **place Rouge**, où se dresse la superbe **cathédrale Basile-le-Bienheureux** et ses bulbes multicolores, symbole de la Russie. Découverte également du centre commercial GUM construit en 1890 en marbre et anciennement le plus grand du monde, du mausolée de Lénine et du musée d'Histoire. Puis, découverte du **théâtre Bolchoï**, le plus célèbre de Russie, du bâtiment de l'ancien KGB sur la place de la Loubianka, de l'avenue Tverskaya, l'une des artères principales de la ville, commerçante et animée et qui relie la Place Rouge à la place Trioumfalnaya où se trouve la Philharmonie et la statue du poète Maïakovski.

Découverte extérieure de la **cathédrale du Christ-Sauveur**, la plus grande cathédrale orthodoxe du pays pouvant accueillir jusqu'à 10000 personnes. Construite initialement au XIXe siècle, elle fut détruite en 1935 par Staline pour faire place au palais des Soviets (qui ne fut jamais construit) et reconstruite en 2000. Du pont des Patriarches qui enjambe la Moskova, la vue sur l'ensemble architectural du Kremlin est époustouflante.

ATC (Association Touristique des Cheminots) ROUTES DU MONDE

9 rue du Château Landon, 75010, Paris Tél : 01 55 26 93 70 – Télécopie 01 58 20 51 24 – courriel : boutique-atc@atc-routesdumonde.com

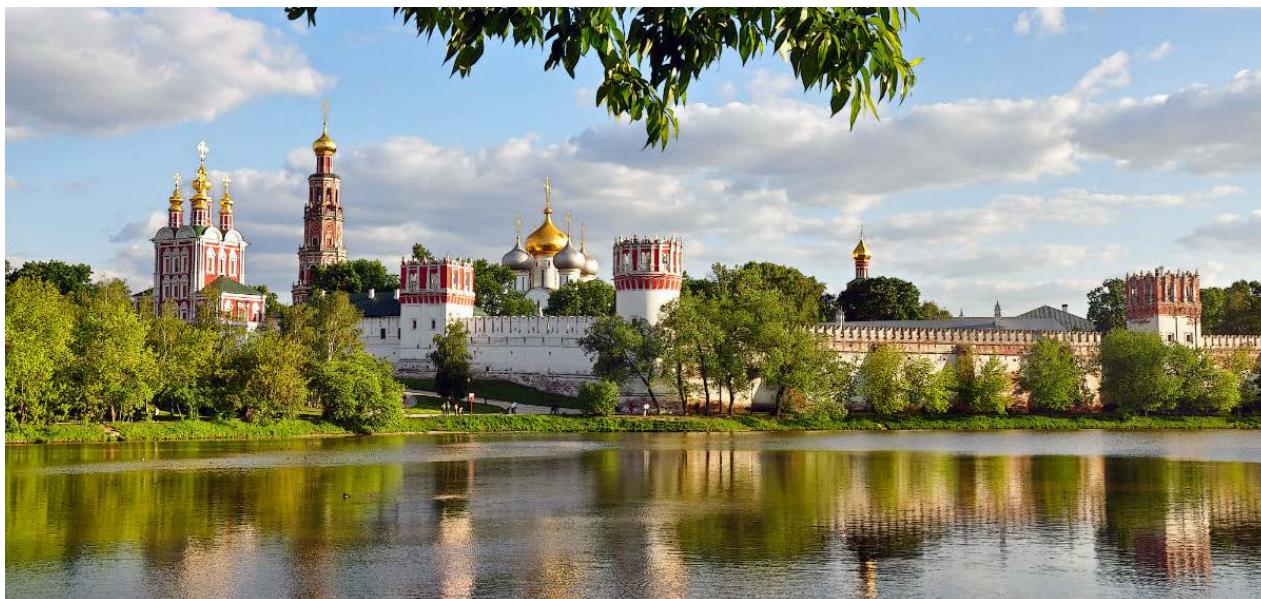
Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072 par ATOUT France (Ministère du Tourisme) et comme Association Nationale d'Education Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

SIREN : 775 678 352 – SIRET : 775 678 352 01191 - APE siège : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352

Puis, continuation vers le **mont des Moineaux**, la plus haute colline de Moscou pour admirer le panorama sur la ville ainsi que l'imposant bâtiment de l'**Université Lomonossov**, l'un des sept gratte-ciels staliniens.

Visite du monastère Novodévitchi.

L'un des plus beaux ensembles monastiques de Russie fondé en 1524, toujours en activité. Derrière ses hautes murailles en brique du XVIIe siècle se dressent la cathédrale Notre-Dame-de-Smolensk avec des icônes du XVIe siècle, quatre autres églises et des bâtiments. Depuis 1994, le monastère a été rendu au culte et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Déjeuner au restaurant en ville.

Visite de la Galerie Trétiakov.

L'un des plus célèbres musées d'art au monde dont les collections couvrent plus d'un millénaire de culture russe. Son fondateur, l'industriel et célèbre marchand d'art Pavel Trétiakov dédia sa vie à ses collections pour ensuite les léguer à la ville de Moscou en 1892, quelques années avant sa mort. Aujourd'hui, la galerie présente plus de 130 000 œuvres (peintures, arts graphiques, icônes). On peut notamment y admirer les œuvres du célèbre peintre d'icônes Andreï Roublev.

Dîner à l'hôtel.

JOUR 3 : MOSCOU / SERGUIEV POSSAD / MOSCOU

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Excursion à Serguiev Possad (80 km de Moscou)

Serguiev Possad figure parmi les villes anciennes les plus intéressantes de Russie. Au début du XIVe siècle fut fondé le monastère de la Trinité St Serge, le plus grand du pays. Son fondateur, Serge de Radonège, était l'un des saints les plus vénérés de Russie et la ville porte aujourd'hui son nom. En 1774, le monastère accède au titre de « lauré », le rang le plus élevé dans la religion orthodoxe. Le monastère, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, est considéré de nos jours comme le centre spirituel de la Russie et l'équivalent du Vatican pour la foi orthodoxe. On y visite notamment la cathédrale de la Trinité (1422), célèbre pour ses fresques uniques peintes par l'artiste Andreï Roublev.

Déjeuner au restaurant en ville. Retour à Moscou.

Visite du métro.

Construit dans les années 1930 par les meilleurs ingénieurs et architectes soviétiques, le métro moscovite est un véritable musée souterrain. Ses stations faites de mosaïques, pierres semi-précieuses, vitraux, sculptures sont de véritables œuvres d'art. De nos jours, le métro de Moscou est l'un des plus empruntés au monde.

Promenade dans la rue Arbat.

Balade dans la rue piétonne Arbat, repère des musiciens et artistes de rue. On y trouve également de nombreux théâtres, musées, boutiques de souvenirs, restaurants et cafés. C'est la plus ancienne rue piétonne de Moscou.

Dîner à l'hôtel.

JOUR 4 : MOSCOU / ST PETERSBOURG

Petit-déjeuner à l'hôtel. **Visite du Kremlin et ses cathédrales.** Cette forteresse au cœur de la ville est également le centre politique du pays. Entourée d'une haute muraille ocre de plus de deux km de long, elle est composée de vingt tours toutes différentes. La plus célèbre, la Tour Spasskaya domine la Place Rouge et son horloge donne l'heure dans toute la Russie. Le Kremlin abrite les plus anciennes cathédrales en pierre de la ville : cathédrale de l'Assomption, de l'Annonciation, de l'Archange St Michel, ainsi que le Clocher d'Ivan le Grand, le Tsar Canon et la cloche tsarine.



Déjeuner au restaurant en ville.

Transfert à la gare. Départ en **train express de jour SAPSAN vers St Pétersbourg** vers 15h40.

Arrivée du train à St Pétersbourg vers 19h30. Accueil par votre guide francophone local et transfert à l'hôtel.

Dîner à l'hôtel.

JOUR 5 : ST PETERSBOURG

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Visite de ville panoramique en autocar.

Cette visite vous permettra de découvrir l'ancienne capitale de l'Empire russe fondée en 1703. Elle sera ponctuée de plusieurs arrêts afin d'admirer les plus beaux sites de la "Venise du nord".

Vous découvrirez la Place du Palais, l'une des plus grandes en Europe, sur laquelle se dresse le palais d'Hiver (qui abrite le musée de l'Ermitage), le bâtiment de l'Etat-major et la colonne Alexandre. L'Arc de Triomphe en demi-lune débouche sur la **Perspective Nevski**, l'artère principale de la ville longue de 5 km. Elle relie l'Amirauté à la Place Alexandre Nevski et est bordée de palais, théâtres et cathédrales et est traversée par les 3 canaux principaux de la ville : Moïka, Griboïédov et Fontanka.

Découverte de la **place des Arts** où trône la statue du poète Pouchkine devant le palais Michel où se trouve le Musée russe. Puis, continuation vers la place St Isaac et l'imposante cathédrale du même nom, chef d'oeuvre de l'architecte français Montferrand. Plus près de la Neva, la place des Décembristes abrite la statue équestre du tsar Pierre le Grand.

Vous passerez également devant le **monastère Smolny**, chef d'oeuvre de l'art baroque construit par Rastrelli, devant la **cathédrale St Nicolas des Marins** et profiterez de la plus belle vue sur St Pétersbourg de la pointe de l'île Vassilievski avec ses colonnes rostrales.

Visite de la Forteresse Pierre et Paul.

Il s'agit de la première construction de la ville érigée en 1703 pour défendre St Pétersbourg et les territoires russes environnants contre les envahisseurs. Pendant longtemps, elle servit de prison politique. Aujourd'hui, on y visite la cathédrale St Pierre et St Paul dont le clocher domine la ville du haut de ses 122,5 mètres. Dans la cathédrale sont enterrés les empereurs russes de Pierre le Grand à Alexandre III.



Déjeuner au restaurant en ville.

Visite du Palais Youssouпов

Ce palais est sans conteste l'un des plus beaux de St Pétersbourg. Situé sur les quais du canal Moïka, il fut construit en style néoclassique dans les années 1760 par Vallin de la Mothe. Ses intérieurs composés de somptueux salons en enfilade, d'un charmant théâtre à l'italienne témoignent du charme et du faste des siècles passés. Son histoire est intimement liée à la riche famille Youssouпов (qui l'acheta en 1830 et en fit sa résidence principale) et à la figure mystérieuse de Raspoutine qui y fut assassiné en 1916. Une reconstitution avec personnages de cire est proposée aux visiteurs au sous-sol du palais.

Dîner à l'hôtel.

JOUR 6 : POUCHKINE & PAVLOVSK

Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ pour les résidences d'été des tsars à 25 km de St Pétersbourg.

Visite du palais de Pavlovsk.

Offerte par Catherine II à son fils Paul Ier, cette résidence d'été construite fin XVIIIe-début XIX siècles étonne par son raffinement. Les salles du palais toutes en harmonie sont décorées de marbres naturels, de moulures et abritent une collection très riche d'arts décoratifs et de tableaux. Le parc paysager est l'un des plus grands et des plus beaux d'Europe. Parsemé de pavillons, ponts et rotondes, sa surface couvre près de 600 hectares.

Déjeuner au restaurant typique PODVORIE. Installé dans une isba traditionnelle en bois, ce restaurant propose une cuisine typique russe avec vodka et vin local à volonté au son de célèbres chants folkloriques russes.



Visite du palais Catherine à Pouchkine.

Située à une trentaine de km de St Pétersbourg, ce palais bleu et blanc impressionne par ses dimensions et sa magnificence. Construit sur ordre de Pierre le Grand pour sa femme Catherine Ière, le petit palais d'origine fut agrandi et reconstruit au milieu du XVIIIe siècle par le célèbre architecte italien Rastrelli pour devenir la perle du baroque avec ses sculptures, moulures et bois sculpté, reflétant l'élégance et le luxe de l'époque tsariste. Vous y admirerez le fameux cabinet d'ambre, présenté à Pierre le Grand par le roi de Prusse en 1716 et considéré comme la 8e merveille du monde.



Retour à St Pétersbourg. **Dîner** à l'hôtel.

JOUR 7 : ST PETERSBOURG

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Visite du musée de l'Ermitage.

Le musée de l'Ermitage est l'un des plus grands au monde avec le Louvre et la National Gallery de Londres. Il occupe aujourd'hui 5 bâtiments notamment le Palais d'Hiver construit par l'architecte Rastrelli sur ordre de Catherine II. Ses collections soit près de 3 millions d'œuvres allant de la Préhistoire aux temps modernes sont exposées dans les 300 salles qui composent le musée. Vous pourrez y admirer notamment les œuvres des plus grands artistes de la Renaissance italienne (Leonard de Vinci, Titien, Raphael), de la peinture flamande (Rembrandt, Rubens, ainsi qu'une collection unique de peinture française : Matisse, Monet, Renoir, Cézanne, Van Gogh, Gauguin...

Déjeuner au restaurant en ville.

Visite de l'église du Sauveur sur le sang versé.

Elle fut construite dans le style néo-russe en 1883 sur ordre d'Alexandre III à l'endroit même où fut assassiné son père Alexandre II en 1881. A l'intérieur, on peut y admirer de splendides mosaïques qui couvrent les murs et les piliers sur une surface de près de 7000 m².

Promenade sur les canaux.

Une promenade sur les canaux de St Pétersbourg est une manière unique de découvrir la célèbre « Venise du nord ». St Pétersbourg est située sur les rives de la Neva, l'une des rivières les plus jeunes d'Europe. Son ensemble architectural de toute beauté se révèle d'une toute autre façon au fil de l'eau.



En fin d'après-midi, **visite du musée de la vodka.**

Dans une atmosphère XIXe siècle, vous découvrirez l'histoire de la vodka, les coutumes russes, et comment l'histoire de l'Etat russe fut étroitement liée à cette célèbre boisson pendant plusieurs siècles.

A la fin de la visite, **dégustation de 3 sortes de vodka** avec zakouskis.

Dîner au restaurant situé à côté du musée de la vodka.

Retour à l'hôtel pour la nuit.

JOUR 8 : ST PETERSBOURG / PARIS

Petit déjeuner à l'hôtel. Temps libre en fonction des horaires d'avion.

Transfert à l'aéroport avec assistance francophone.

Envol vers la France.

L'ordre des visites peut être modifié.

La promenade sur les canaux à St Pétersbourg ne peut être effectuée que sous réserve de bonnes conditions météorologiques. En avril et octobre, pas de navigation. La balade sur les canaux est remplacée par la visite de la cathédrale St Isaac.

TARIFS par personne 2020

Prix par personne	en chambre double	en chambre double à usage individuel
Du 24 avril au 01 mai	1 595 €	+ 315 €
Du 08 au 15 mai	1 785 €	+ 329 €
Du 22 au 29 mai	1 950 €	+ 427 €
Du 05 au 12 juin	1 995 €	+ 427 €
Du 19 au 26 juin		
Du 10 au 17 juillet	1 895 €	+ 329 €
Du 24 au 31 juillet		
Du 14 au 21 août		
Du 07 au 14 septembre *	1 785 €	+ 329 €
Du 18 au 25 septembre	1 815 €	+ 329 €
Du 02 au 09 octobre	1 595 €	+ 315 €

* Circuit effectué dans le sens St Pétersbourg/Moscou.

Le prix comprend :

- Transport aérien Paris – Moscou / Saint-Pétersbourg - Paris sur vols réguliers Lufthansa avec escale (ou autre compagnie selon disponibilités).
- Taxes d'aéroport et de sécurité à ce jour : 115 € au 09/10/19 (variables).
- Hébergement 7 nuits (3 nuits à Moscou et 4 nuits à St Pétersbourg) en hôtels 4**** en centre ville.
- Pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8 (menus 3 plats, eau minérale, café/thé à chaque repas) y compris un dîner en ville le jour 7.
- Billet de train de jour SAPSAN 2^e classe entre Moscou et St Pétersbourg (place assise).
- Transferts aéroport - hôtel – aéroport et gare – hôtel – gare.
- Visites et excursions selon le programme avec guides francophones locaux à Moscou et à St Pétersbourg.
- Droits d'entrée selon le programme.
- Dégustation de vodka au musée de la vodka.
- Assistance de notre bureau francophone sur place.

Le prix ne comprend pas :

- Toute prestation non mentionnée ci-dessus, pourboires éventuels aux guides et chauffeurs.
- Assurance assistance-rapatriement obligatoire, assurance annulation bagages : à souscrire à l'inscription
- Frais d'obtention du visa russe en délai normal : **120 €/personne.**

Départs de province : nous consulter svp.

HEBERGEMENT : Les participants souhaitant s'inscrire en chambre double à partager devront acquitter le supplément chambre individuelle dans le cas où ne se présenterait aucune autre personne pour partager la même chambre (se reporter à nos conditions particulières de ventes rubrique « Prix forfaitaire - chambre à partager »).

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Vous serez rattaché à un groupe de 25 voyageurs approximativement, sous réserve de réunir le nombre minimum de participants requis pour ce voyage soit 02 personnes.

PERSONNE A MOBILITE REDUITE : Nous ne pouvons pas garantir les conditions adéquates en matière d'accessibilité (transports, visites, hébergements etc...). De façon générale, ce voyage n'est donc pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Transport aérien et PHMR : Conformément au Règlement CE n°1107/2006 du 5 juillet 2006, si un participant présente un handicap ou une mobilité réduite requérant une attention particulière, en raison de son état physique, intellectuel ou de son âge, est tenu d'en informer ATC 48h avant l'heure de départ au plus tard.

ATC pourra déconseiller ou refuser au participant présentant un handicap ou une mobilité réduite, la réservation d'un voyage incluant un transport aérien, dès lors que les exigences de sécurité ou la configuration de l'aéronef rendent le transport impossible.

FORMALITES ADMINISTRATIVES : Il est essentiel de vous tenir informé des formalités de police et de santé du pays visité au moment de votre réservation puis de votre départ.

Il vous appartient de vérifier la validité de vos documents de voyage et de vos vaccinations, ainsi que de faire les éventuelles démarches nécessaires dans les délais impartis. Vous êtes invité à vous tenir informé, jusqu'au départ des risques politiques, météorologiques et sanitaires pouvant survenir sur la destination.

Les informations ci-dessous sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du programme du voyage. Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites indiqués ci-dessus et de vous inscrire sur le site ARIANE : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

FORMALITES POUR LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS :

Passeport : Passeport valide 6 mois après la date de retour en France.

Visa : oui

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE VISA RUSSE

Pièces à nous fournir 60 jours avant le départ pour l'obtention de votre visa :

· Passeport valable 6 mois après la date de votre séjour en Russie en bon état, non déchiré et propre, avec au moins deux pages libres (face à face) de toutes inscriptions et tampons + photocopie de la première page du passeport avec la photo.

· 2 photos d'identité 3,5x4,5 cm (non scannées et non photocopées) en couleur, sur fond clair, de face, récentes (moins de 6 mois), expression de visage neutre.

· Formulaire de demande de visa dûment rempli informatiquement sur le site Internet du Département consulaire du Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie (<http://visa.kdmid.ru>).

· Attestation d'assurance voyage rapatriement nominative délivrée par une compagnie d'assurance reconnue par le Consulat de Russie, comportant le numéro d'assurance, valable sur le territoire de la Russie pendant toute la durée de validé du visa. L'assurance doit être tamponnée et signée.

SANTE : NEANT. Il est toutefois conseillé de mettre à jour les vaccinations habituelles : diphtérie-tétanos-poliomyélite en incluant rubéole, oreillons et plus particulièrement la rougeole. Dans tous les cas, prendre l'avis de son médecin traitant ou d'un centre de conseils aux voyageurs.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site du Ministère français de la Santé qui publie des informations et des recommandations sur les risques sanitaires du ou des pays de votre voyage sur le site <http://www.sante.gouv.fr>. Les informations concernant les formalités de santé, mentionnées ci-dessus, ne peuvent se substituer à un avis médical. Nous vous recommandons vivement de consulter un médecin avant votre départ.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site du Ministère français de la Santé qui publie des informations et des recommandations sur les risques sanitaires du ou des pays de votre voyage sur le site <http://www.sante.gouv.fr>. Les informations concernant les formalités de santé, mentionnées ci-dessus, ne peuvent se substituer à un avis médical. Nous vous recommandons vivement de consulter un médecin avant votre départ.

CONDITIONS GENERALES & PARTICULIERES DE VENTE

Pour ce voyage, les conditions de vente de notre partenaire se substituent à celles de l'ATC, notamment en ce qui concerne les frais d'annulation.

Conditions générales de ventes conformément aux articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme.

Décret d'application n° 94.490 du 15 juin 1994, relatif à la loi n° 92.645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyage ou de séjours.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

1) RESERVATION – PAIEMENT

Tout client qui s'inscrit à l'un de nos voyages reconnaît avoir pris connaissance de la description du produit choisi, des conditions générales et particulières de vente, et les accepte dans leur intégralité. Toute réservation génère une facture proforma qui tient lieu d'acceptation des tarifs et des conditions de vente spécifiques au voyage. Le paiement du solde doit être effectué au plus tard 30 jours avant la date du départ. Le client n'ayant pas versé le solde aux dates convenues est considéré comme ayant annulé son voyage de son propre fait, sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Il encourt de ce fait les frais d'annulation indiqués dans le paragraphe 9. Pour les commandes intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement de la totalité des prestations est exigé à l'inscription.

2) PRIX

Les prix de nos voyages ont été calculés sur la base de l'Euro. Ils sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur au 12 décembre 2018. En cas de modification significative des données économiques (coût du transport, taux de change, redevances, taxes, coût du carburant), nous nous réservons le droit de modifier nos prix de vente. Nous attirons votre attention sur la nécessité de vous faire confirmer le prix de votre voyage au moment de l'inscription, nos prix n'étant pas contractuels, ainsi que sur le fait que certains tarifs peuvent varier avec ceux pratiqués par certains établissements locaux, promotions de dernière minute etc. Aucune contestation concernant le prix ne pourra être prise en considération au retour.

Le montant des taxes d'aéroport et surcharges carburant est communiqué pour chaque voyage en fonction du montant donné par les compagnies aériennes au moment de la facturation. Elles sont données à titre indicatif et leur montant peut évoluer. Le cas échéant, et au plus tard 30 jours avant le départ, le client sera informé de leur montant réactualisé. Le participant qui s'inscrit accepte par avance la répercussion de la variation éventuelle quelle que soit la date où elle intervient et ce jusqu'à 30 jours du départ.

3) RESPONSABILITE

Nous ne pouvons être tenus responsables du défaut d'enregistrement des clients sur le lieu de départ du voyage, occasionné par un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par nos soins, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure ou du fait d'un tiers. STEP TRAVEL ne peut être tenu pour responsable :

- Lorsque les participants ne se présentent pas aux heures et lieux mentionnés sur leur convocation
- Lorsque les participants présentent des documents d'identité ou documents sanitaires périmés ou non valables pour le voyage réservé
- Lors d'un refus de délivrance par les autorités compétentes des documents nécessaires à l'entrée du pays. Nos informations sur les formalités sont valables pour les ressortissants des pays de l'Union Européenne. Les clients des autres nationalités sont tenus de se rapprocher des autorités consulaires du pays visité pour en connaître les formalités d'entrée.

4) ASSURANCE

Nous vous conseillons de souscrire une assurance assistance rapatriement et frais médicaux auprès de nos services (tarif à partir de 12 €/personne et variable selon la destination). En complément, nous vous conseillons de souscrire une assurance multirisques (annulation de voyage, bagages et effets personnels, interruption de séjour, retard d'avion, responsabilité civile du voyageur, assistance rapatriement) : à partir de 38 €/personne et variable selon la destination.

Les conditions générales de l'assurance seront remises aux participants au moment de la confirmation du voyage.

Pour être prise en compte, l'assurance doit être contractée lors de l'inscription au voyage. D'autre part, les remboursements ne seront effectués par l'assureur que si l'annulation a pour cause les motifs reconnus par ce dernier. En cas de besoin d'assistance au cours du voyage, le client doit impérativement contacter l'assureur afin d'obtenir une prise en charge préalable. Aucun remboursement ne peut être effectué au retour sans l'accord préalable de la compagnie d'assurances.

5) TRANSPORT AERIEN

Les horaires des vols réguliers ou spéciaux et les types d'appareil sont toujours communiqués sous réserve et peuvent subir des modifications. Les modifications d'horaire (retardés ou avancés) ne donneront lieu à aucun remboursement. Il en va de même pour le cas où le vol aller aurait lieu le soir et celui du retour le matin.

Les clients devant emprunter un vol d'une compagnie aérienne faisant l'objet de restrictions d'exploitation dans l'UE de la part de la DGAC (si aucune autre solution de transport de remplacement ne peut être trouvée) se verront notifier la présente par écrit par STEP TRAVEL, écrit ayant valeur d'acceptation de la part du client.

6) HEBERGEMENT

Les catégories hôtelières communiquées correspondent aux normes en vigueur dans les pays concernés. Certaines disparités peuvent exister d'un pays à l'autre. En général, les chambres triples sont des chambres doubles avec un lit d'appoint. Les chambres singles, malgré le supplément, sont souvent plus petites et moins bien situées que les chambres doubles. En règle générale, les chambres dans les hôtels sont mises à disposition dans l'après-midi du jour de l'arrivée et doivent être libérées le matin du jour du départ. Les informations données sur les hôtels et bateaux peuvent varier en cours de saison. Les photos des hôtels/bateaux ne sont pas contractuelles.

En Russie, certains hôtels facturent des frais d'enregistrement du visa auprès des autorités locales (5 €/passport environ). Cette procédure est obligatoire et le participant est tenu de régler cette somme sur place à son arrivée à l'hôtel.

7) LOCATION DE VOITURE

Les prix comprennent : le kilométrage illimité, l'assurance au tiers, l'assurance vol et collision, les taxes locales et la surcharge aéroport.

Les prix ne comprennent pas : l'essence, la livraison et le dépôt de la voiture hors des agences de location, les assurances optionnelles et complémentaires, les sièges bébé et enfant, le supplément pour conducteur additionnel, les frais d'abandon de la voiture dans le cas d'une prise en charge de votre voiture dans un pays/ville et d'une restitution dans un autre pays/ville, les frais additionnels pour un véhicule loué dans un pays et voyageant dans un ou plusieurs autres pays européens.

Le conducteur doit avoir 21 ans au minimum, un permis de conduire depuis 2 ans minimum et doit être en possession d'une carte de crédit à son nom pour le dépôt de garantie.

Il est possible de conduire dans tous les pays de l'Union Européenne.

Il est nécessaire de se faire reconfrimer les conditions spécifiques pour chaque pays au moment de la réservation.

8) MODIFICATION. ANNULATION. CESSON

Toute annulation partielle ou totale faite par le voyageur entraînera des frais qui seront établis selon le barème suivant :

Pour les forfaits incluant vols, hébergement, location de voiture :

- | | |
|---|---|
| - annulation intervenant plus de 30 jours avant le départ : | 60 € par personne (plus 100% du prix du billet d'avion si celui-ci est déjà émis) |
| - annulation intervenant entre 30 et 21 jours avant le départ : | 25% du prix total du voyage |
| - annulation intervenant entre 20 et 08 jours avant le départ : | 50% du prix total du voyage |
| - annulation intervenant entre 07 et 03 jours avant le départ : | 75% du prix total du voyage |
| - annulation intervenant moins de 02 jours avant le départ : | 100% du prix total du voyage. |

Pour les croisières :

- | | |
|---|---|
| - annulation intervenant à partir du jour de l'inscription jusqu'à 75 jours du départ : | 25% du prix total du voyage (plus 100% du prix du billet d'avion si celui-ci est déjà émis) |
| - annulation intervenant entre 74 et 65 jours avant le départ : | 40% du prix total du voyage |
| - annulation intervenant entre 64 et 55 jours avant le départ : | 60% du prix total du voyage |
| - annulation intervenant entre 54 et 35 jours avant le départ : | 80% du prix total du voyage |
| - annulation intervenant à moins de 35 jours avant le départ : | 100% du prix total du voyage |

Pour le Transsibérien « l'Or des Tsars » :

- | | |
|---|---|
| - annulation intervenant à plus de 92 jours avant le départ : | 15% du prix total du voyage (plus 100% du prix du billet d'avion si celui-ci est déjà émis) |
| - annulation intervenant entre 91 et 42 jours avant le départ : | 45% du prix total du voyage. |
| - annulation intervenant entre 41 et 11 jours avant le départ : | 80% du prix total du voyage. |
| - annulation intervenant à moins de 11 jours avant le départ : | 90% du prix total du voyage. |

Billetterie (avion, autocar, spectacle etc.) : en cas d'annulation ou de modification, 100% de pénalité une fois les billets émis.

Visa : en cas d'annulation ou de modification, 100% de pénalité une fois le visa obtenu auprès des autorités consulaires.

Toute demande de cession de contrat à une tierce personne sera considérée comme une annulation de la part du participant suivie d'une nouvelle inscription. Les frais d'annulation seront appliqués selon le barème ci-dessus et la nouvelle inscription soumise aux conditions indiquées dans les paragraphes 1 et 3.

Certaines promotions ou offres spéciales de dernière minute ne donnent lieu, dans la majorité des cas, à aucun remboursement en cas de modification ou annulation.

9) RECLAMATION

En cas de problèmes sur place, le client doit formuler sa réclamation auprès des correspondants locaux afin que nous puissions intervenir pendant son voyage. A défaut, le client doit formuler sa réclamation et nous la transmettre dans un délai de 30 jours maximum suivant son retour. Passé ce délai, STEP TRAVEL ne pourra la prendre en considération. Les réclamations seront traitées dans le mois suivant leur réception. En cas de litige, les tribunaux de Paris sont seuls compétents.